

### **Je voudrais devenir aide-soignant. Mais comment faire ?**

#### Comment intégrer la formation ?

Pour intégrer la formation aide-soignante en formation initiale il faut passer une épreuve de sélection.

Cette épreuve de sélection se compose de l'étude d'un dossier **et** d'un entretien de motivation avec un jury. A l'issue des sélections, si vous êtes reçu, vous êtes positionné sur une liste principale, ou une liste complémentaire selon le classement de votre note.

#### Quand et Comment s'inscrire aux sélections ?

En 2022, les IFAS du territoire lyonnais se coordonnent pour les sélections d'entrée en formation aide-soignante. A l'ouverture des sélections (printemps 2022), vous vous inscrivez sur un lien Google en indiquant vos contacts et vos choix d'IFAS. Puis l'IFAS du choix n°1 vous contactera pour vous permettre de télécharger le dossier d'inscription.

Vous renvoyez ensuite votre dossier complété à IFAS choix n°1, soit par mail soit par voie postale selon les modalités précisées, accompagné des documents demandés dans la liste des pièces à fournir.

Les inscriptions sont gratuites.

Date d'ouvertures des inscriptions : 22/03/2022

Date de clôture des inscriptions : 13/06/2022

#### Que dois-je mettre dans mon dossier ?

Dans le dossier d'inscription, vous trouverez la liste des pièces à fournir. Lors de votre inscription, vous devez être attentif aux documents suivants :

- Une pièce d'identité valide au jour d'entrée en formation
- Un Curriculum vitae (C.V)
- Une Lettre de motivation manuscrite
- Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages et est à différencier de la lettre de motivation ;
- Selon la situation du candidat :
  - la copie des diplômes ou titres traduits en français ; le cas échéant la copie des relevés de notes et appréciations ou bulletins scolaires
  - les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)

Vous pouvez également inclure dans votre dossier tous les documents qui valorisent un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.



- Pour les ressortissants étrangers, lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment du parcours scolaire, des diplômes ou titres ou du parcours professionnel, vous devez joindre à votre dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34739>

Quel diplôme je dois avoir pour m'inscrire ?

Aucun diplôme n'est prérequis pour s'inscrire.

A partir de quel âge je peux entrer en formation aide-soignante à l'IFAS Don Bosco ?

Il faut avoir au minimum 17 ans le jour de la rentrée. Il n'y a pas d'âge limite supérieure.

Avant quelle date je dois retourner mon dossier ?

La date de clôture est indiquée sur le site internet, au plus tard minuit (cachet de la poste faisant foi, ou mail horodaté).

Comment se passe la sélection à l'IFAS Don Bosco ?

Votre dossier d'inscription est étudié par un jury qui vous reçoit ensuite en entretien de motivation. Sont admis en formation les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation.

Combien de places dans vos promotions ?

L'IFAS Don Bosco a une capacité accordée par la Région de 20 places en formation initiale, et 10 places en apprentissage.

A quelle date est prévue la rentrée, et quelle est la durée de la formation aide-soignante ?

La rentrée à l'IFAS Don Bosco est prévue le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022. La formation a une durée de 12 mois.

Combien coûte la formation aide-soignante ?

La formation pour l'année 2022 – 2023 coûte 4004 euros.

Existe-t-il une aide financière pour suivre la formation aide-soignante ?

Le coût de la formation peut être pris en charge par la Région sous condition, par Pole Emploi si vous êtes demandeur d'emploi, par votre employeur, par le dispositif Transition Pro, par l'utilisation de votre CPF

Les repas et les transports sont à votre charge.



### Comment se déroule la formation ?

La formation se déroule selon une alternance de période de cours et de périodes de stage. Chaque Institut organise son alternance.

### Est-ce que je dois chercher mes terrains de stages pour la formation ?

Les stages sont recherchés par l'IFAS. Les conventions de stage sont préparées par l'IFAS.

### Existent-ils différents parcours de formation ?

Si vous êtes titulaire d'un titres diplôme suivants, vous réalisez la formation en cursus dit « partiel » :

- Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;
- Le diplôme d'Etat d'ambulancier ;
- Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;
- Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;
- Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles (DEAMP, DEAVS, DEAES) ;
- Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
- Le titre professionnel d'agent de service médico-social.

Les démarches de sélections sont identiques pour tous les parcours, complet ou partiel.

### Et l'apprentissage ?

La formation aide-soignante peut être suivie par la voie de l'apprentissage à l'IFAS Don Bosco, avec un contrat chez un employeur. Selon l'article 10 de l'arrêté du 12 avril 2021 relatif aux sélection AS, « les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage sollicitent une inscription auprès de l'IFAS de leur choix, le directeur de l'institut de formation concerné procède alors à leur admission directe en formation, au regard des documents demandés lors de leur inscription (liste précisée lors d'un contact préalable). Ainsi qu'une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage ».

En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage avant la date de clôture des sélections, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection décrite précédemment.





Puis-je rencontrer les équipes pédagogiques de l'IFAS Don Bosco ?

Des journées portes ouvertes sont organisées en 2022 :

- **Mercredi 26 janvier de 12h à 18h (journée de l'enseignement supérieur) à l'IFAS**
- **Samedi 22 janvier de 8h30 à 12h30 au Lycée Don Bosco**
- **Samedi 19 mars de 8h30 à 12h30 au Lycée Don Bosco**

Plus des séances de rencontres en visio en cours de programmation (informations à venir sur le site internet)

Pour toutes autres questions, contactez directement [formation.continue@donboscolyon.org](mailto:formation.continue@donboscolyon.org) ou [ifas@donboscolyon.org](mailto:ifas@donboscolyon.org)



IFAS DON BOSCO LYON – Institut de Formation Aide-Soignant

12/24 Montée Saint-Laurent – 69322 Lyon Cedex 05

☎ 04 72 41 14 54 ✉ [ifas@donboscolyon.org](mailto:ifas@donboscolyon.org) ⓘ [www.donboscolyon.org](http://www.donboscolyon.org)

SIRET : 779 883 453 00010 - N° d'existence : 82 69 13565 69